

LA FAIBLE LEGITIMITE DE L'ETAT AU MALI, UN ACCELERATEUR DES CRISES MULTIFORMES

Ousmane Famagan KONATE

Institut Pédagogique Universitaire de Bamako (I.P.U)

ousmanefamagan@yahoo.fr

Résumé

Cet article porte sur la faible légitimité de l'Etat au Mali. L'objet est de savoir comment le manque de légitimité de l'Etat favorise les multiples crises au Mali depuis l'indépendance. La question principale qui se décline est la suivante : La refonte de la légitimité de l'Etat peut-elle être une solution durable des crises au Mali. L'hypothèse de base qui sous-entend cette recherche est que la refonte de légitimité de l'Etat est la solution durable pour lutter efficacement contre les crises multiformes au Mali. L'approche méthodologique s'est appuyée essentiellement sur l'exploitation des écrits, dans une perspective diachronique, l'observation sur le terrain, la réalisation d'entretiens qualitatifs auprès des personnes ressources. Cette recherche a révélé que la faible légitimité de l'Etat au Mali est la cause de la crise de confiance entre l'Etat et les communautés de base. Le citoyen se replie sur des réflexes communautaires autour de la religion, de phénomènes culturels, des racines régionales. Les difficultés d'enracinement du pouvoir politique comme bien commun exacerbent cette faible légitimité, et favorisent, des logiques de fractionnement.

Pour asseoir la légitimité de l'Etat, l'étude a révélé une série de réformes qui s'articulent autour des changements de la structure politique et institutionnelle de l'Etat, mais aussi des relations sociales, de la culture et surtout de l'économie.

Mots clés : *Faible légitimité, Etat, accélérateur de crises, Crises multiformes, Mali*

Abstract

This article deals with the weak legitimacy of the state in Mali. The object is to find out how the lack of legitimacy of the state favors the multiple crises in Mali since independence. The main question that arises is: Can the recasting of the legitimacy of the state be a lasting solution to the crises in Mali? The basic assumption underlying this research is that the re-shaping of the legitimacy of the state is the lasting solution to effectively combat the multifaceted crises in Mali. The methodological approach has been based mainly on the use of written materials, in a diachronic perspective, on-the-spot observation, and on qualitative interviews with resource persons. This research revealed that the weak legitimacy of the state in Mali is the cause of the crisis of trust between the state and the grassroots communities. The citizen retreats to community reflexes around religion, cultural phenomena, regional roots. Difficulties in entrenching political power as a common good exacerbate this lack of legitimacy, and foster the logic of division. In order to establish the weak legitimacy of the state, the study revealed a series of reforms which are based on changes in the political and institutional structure of the State, but also in social relations, culture and above all in the economy.

Keywords: *Low legitimacy, State, crisis accelerator, Multiform crises, Mali*

Introduction

« [...] *Les Etats africains au sud du Sahara ne sont pas construits. On bricole et c'est pour cela que chaque personne qui prend le pouvoir en Afrique considère, l'Etat comme sa chose, cela crée une tendance au patrimonialisme, qui lui génère le messianisme* » (DOSSOU, 2020 : p.12). C'est avec cette citation que nous introduisons cette étude sur la faible légitimité de l'Etat au Mali, un accélérateur des crises multiformes. En effet, depuis l'indépendance, le Mali est à la croisée des crises multiformes entre rébellions et coups d'Etat. Ces crises ont pris des dimensions considérables en 2012, pour atteindre leurs sommets en cette fin de l'année 2020. Depuis le début de l'année, plusieurs institutions de la République (La présidence, l'Assemblée nationale, la Cour constitutionnelle, le secteur de la santé, l'éducation *etc.*) sont confrontées à d'énormes crises de légitimité dues à la situation socio-politique du pays, au sentiment d'injustice qui vont conduire à des séries de contestations plus ou moins violentes. Les manifestations anti-régime s'apparentent en une manifestation contre le modèle de gouvernance des pouvoirs institués. Elles ont fini par mettre fin prématurément à la présidence d'Ibrahim Boubacar KEITA (IBK), suite à l'intervention des militaires. Ces manifestations dénonçant la faillite du système, mettent à nu les limites de la démocratie malienne : la crise de l'Etat, de la IIIème République, du contrat social, de la justice. Elles interpellent surtout la communauté scientifique, qui doit réfléchir et s'interroger sur cette propension de la crise et les conséquences induites.

Ce qui nous amène à interroger l'Etat, ce modèle d'organisation sociétale universelle, son avenir au Mali au regard des dysfonctionnements constatés. Cette tâche se révèle difficile d'autant que l'existence même de crise est parfois débattue. Cette difficulté souligne la nécessité d'étudier la question de manière transversale et d'apporter une solution durable à ce fléau pour le combattre.

Avant d'évoquer la légitimité de l'Etat, il convient de préciser que l'Etat n'est pas un concept, c'est le produit d'une création historique. En d'autres termes, l'Etat n'est pas une donnée naturelle, mais plutôt une construction forgée dans l'histoire. A l'exception de quelques cas particuliers (Mauritanie, Soudan du Sud) l'Etat ne s'autoproclame pas en un seul jour, mais reste le fruit d'un cheminement propre à chaque peuple, une construction lente à la recherche d'une légitimité capable de

pérenniser l'entité créée (MORTIER, 2011 : 6-30s). Dans la théorie juridique, plusieurs écoles ont tenté de définir l'Etat. On retiendra celle de Léon Duguit, qui définit l'Etat comme une coquille vide derrière laquelle se cachent des gouvernants qui, pour rester en place doivent se dévouer à la société et organiser la solidarité sociale.

En analysant de manière approfondie, les différentes crises, qui se succèdent au Mali, peuvent être considérées comme des épreuves d'Etat telles que définies par Bruno Latour (LATOURE, 1984 : 14s), qui incitent à réfléchir sur la légitimité de l'Etat. Dans la sociologie des épreuves d'Etat, Bruno LATOUR définit l'épreuve comme le lieu où le réel vient à résister. En d'autres termes, c'est le processus dans et par lesquels l'Etat se redéfinit et se recompose relativement des contextes et à des problèmes donnés. Ces processus forment autant d'épreuve.

Par ailleurs, ces différentes crises se révèlent aussi comme des épreuves de l'Etat tel qu'il apparaît de la définition Wébérienne : « *Nous appellerons État une entreprise politique à caractère institutionnel lorsque et tant que sa direction administrative revendique avec succès, dans l'application des règlements, le monopole de la contrainte physique légitime* » (Weber, 1995 : 97). Si selon, Max WEBER, l'Etat se distingue des autres groupements, notamment économiques, par la singularité de son ultime moyen de domination, le type de domination qu'il exerce est, en revanche, dominé par le même principe de légitimité dominant (FAYAT, 2020 : 16).

En effet, la conception de domination étatique ne doit aucunement sous-estimer la capacité de l'Etat à créer une légitimité spécifique, qui sollicite une adhésion consciente, au contraire d'un accord pré-réflexif, voire une soumission aveugle à la « *raison d'Etat* » comme formalisée par les juristes. En d'autres termes, les gouvernants, dans la mesure du possible, doivent en tout temps tenir compte de la volonté des gouvernés. C'est en cela, que la légitimité renvoie à l'efficacité de l'Etat. En sociologie, la notion de légitimité attribuée aux gouvernés suppose, qu'ils ont la capacité effective de porter des jugements sur la qualité de la domination à laquelle ils sont soumis. Le concept de légitimité de l'Etat dans la pensée politique est très ancien. Platon fonde l'idée de justice sur la légitimité de l'Etat, pour Aristote, il permet une distinction entre la monarchie, l'aristocratie et la démocratie. Il est donc une notion fondamentale pour comprendre l'organisation politique des sociétés contemporaines.

Au sens du droit constitutionnel, la légitimité de l'Etat se fonde sur le pacte originaire, le contrat social et la qualité du pouvoir. En effet, c'est la volonté du peuple, qui crée le pouvoir et le légitime (BELLIMA, 2017 : 56-40s). De ce postulat, la légitimité de l'Etat signifie la reconnaissance par les citoyens de la nécessité d'institutionnaliser le pouvoir pour garantir le contrat social. Elle repose sur deux éléments. Le premier est relatif au contrat social fondant l'Etat. Il traduit dans ce sens le lien de solidarité indispensable à la continuité de l'Etat (AKINDES, 2005 : 10-15s). Le second élément se rapporte à la légitimité du pouvoir. C'est cette légitimité, qui assure la productivité du pouvoir, du coup, son efficacité.

Si on se réfère sur ces définitions, on constate aisément la faible légitimité de l'Etat en Afrique. Ce déficit de légitimité tire son origine lointaine de l'histoire de ce continent marquée par une rupture majeure due aux colonisations arabe et occidentale. Les colonisations ont beaucoup influencé la problématique de la légitimité de l'Etat en Afrique, dans la mesure, où elles ont permis de transposer des nouvelles formes d'organisation du pouvoir dans des espaces, ou existaient déjà des organisations bien établies avec des dynamiques propres. Pour cet universitaire Malien « *Bien avant la colonisation, des sociétés politiques organisées ont existé en Afrique* » (Entretien 2020). Au fil de l'évolution, les apports des colonisateurs se sont croisés avec le passé des sociétés donnant naissance à des systèmes très complexes. Il en résulte pour ces Etats des problèmes d'ordres structurels, source de crises multiples.

Au Mali, l'Etat est confronté à d'énormes difficultés structurelles. Amy Niang énonce ces problèmes structurels :

« L'immensité du territoire, l'incapacité de l'Etat à asseoir son autorité en dehors du centre urbain, l'incapacité du gouvernement local à résister aux assauts sporadiques de groupe isolés et extrêmement mobile, la fragilité économique et la précarité des conditions de vie de la population » (Niang, 2013 : 56).

L'Etat se révèle incapable à faire face aux multiples problèmes qui se posent, dont les populations doivent faire face. La maxime l'Etat, c'est le droit, l'Etat, c'est la puissance, l'Etat, c'est la domination politique légitime, ne correspond plus à la réalité vécue. Il convient de préciser qu'Hans Kelsen considérait la notion d'Etat de droit comme un «

pléonasme », puisqu'il y avait pour lui stricte identité entre l'État et le droit (HERRERA, 1997 : 105). Dans un autre registre Carl Friedrich Von Gerber et Paul Laband, Georg Jellinek reconnaît que l'Etat, personne juridique, est titulaire de la puissance de commandement.

Quoi qu'il en soit, le rapport conflictuel entre les communautés et l'Etat, la recrudescence des réflexes communautaires au tour de la religion, de phénomènes culturels, des racines régionales, le clientélisme, la corruption menacent l'existence même de l'Etat. L'analyse de Mohamed Jallo à ce propos est très édifiante : « *la faiblesse et la relative politisation de l'armée, le manque de professionnalisme ont eu un effet corrosif sur l'efficacité de l'Etat à assurer la sécurité et le contrôle légitime de la violence* » (JALLO, 2011 : 11). Ces différents phénomènes accentuent la crise de confiance, le fossé ne cesse de se creuser entre les Etats et les communautés.

Plusieurs analyses sur le Mali insistent sur les dynamiques exogènes (ROUPPERT et al, 2013 : 134) (MERIADEC, 2013 : 8), lorsqu'elles s'intéressent aux problèmes structurels de l'Etat, elles n'abordent que de manière laconique les difficultés liées à la gouvernance, à la représentation (GALY, 2013 : 144). Or ces différents phénomènes ne sont qu'en réalité, le reflet d'un malaise, qui sous-entend la faible légitimité de l'Etat. La question de la légitimité de l'Etat pose en soi la problématique du fondement de l'Etat.

Les fondements de l'Etat n'ont pas été suffisamment questionnés en Afrique postcolonial (M'BOKOLO, 1985 : 334). L'édifice sur lequel devait reposer l'Etat, a volontairement été mis de côté pour consolider le pouvoir des nouveaux chefs d'Etat. L'avènement de la démocratie a certes permis de replacer l'individu au centre. Elle n'a pas pour autant consolidé la base sociologique de l'Etat. Aujourd'hui, les conséquences sont les conflits identitaires qui rythment l'actualité des Pays, la crise de l'Etat, celle de la souveraineté etc.

En Afrique, plus particulièrement au Mali, les divisions ethniques persistent, l'instrumentalisation Nord/Sud est une réalité. A titre illustratif, le Soudan fut confronté à un conflit ethno-tribal sur fond de répartition équitable des richesses. Malgré l'implication des organisations internationales, continentales, sous régionale, le conflit n'a pu trouver un issu sans recourir à la dislocation de l'Etat concerné et ainsi procéder à la reconfiguration géopolitique de l'Afrique. Au Soudan

du Sud la population se trouve broyée dans les affrontements entre partisans du président Salva Kiir (Sudan People's Liberation Movement-SPLM) et partisans de son ex-vice-président, Riek Machar (SPLM in Opposition-SPLM-IO). En Mauritanie, la discrimination fondée sur la couleur de peau est une réalité. La Constitution du 12 juillet 1991 révisée en 2017, prévoit en ses articles 5 et 6 que « *L'islam est la religion d'Etat* » « *La langue officielle est l'arabe* ».

Le droit est instrumentalisé, les interprétations hasardeuses nourrissent les controverses (KEITA, 2013 : 131s). De son analyse de l'instabilité endémique de l'Etat en Afrique, le Professeur Babacar Kante remarque une transformation de la conception du droit. La loi n'est plus l'expression de la volonté générale, mais d'une majorité prise en otage par la montée en puissance des associations islamiques. Ces associations à travers le travail de prise en charge, d'aide aux populations, ont su développer une légitimité, qui s'oppose à celui du pouvoir central et ceux issus de la décentralisation qui peinent à se reconnaître. On peut évoquer la mobilisation du Haut Conseil Islamique du Mali contre, l'adoption du code des personnes en 2009. Les organisations islamiques se sont opposées, à un certain nombre d'articles du code qui selon eux, ne respectent pas les valeurs de l'Islam (articles 5, 56, 282,331, 556-576), à l'abolition de la peine de mort en 2007, mais aussi à la loi sur l'interdiction des violences basées sur le genre, à la loi interdisant la mendicité en 2011. Plusieurs décisions contestables contestées rendues par les juridictions du pays attestent cette instrumentalisation du droit. On peut citer à titre illustratif : l'Avis n°2017-01/CCM/REF du 06 juin 2017, déclarant la loi n°2017-031/AN-RM du 2 juin 2017 portant révision de la Constitution du 25 février 1992 conforme à la constitution, l'Avis n°2018-01/CCM du 12 Septembre 2018, dans laquelle, la Cour prolonge le mandat des députés, l'Arrêt n°2020-04/CC-EL du 30 avril 2020 portant proclamation des résultats définitifs du deuxième tour de l'élection des députés à l'Assemblée Nationale scrutin du 19 avril 2020.

Les dimensions ethniques menacent la cohésion sociale, le plus souvent, elles sont manipulées de l'extérieur, sur base des liens historiques, réels, inventés ou supposés (GARDELLE et ADAM, 2005 : 45s) (BONNECASE ET BRACHET, 2013 : 60). Plusieurs

questions demeurent : la question des minorités et l'équilibre des communautés, la question de la légitimité et de la représentation.

La question principale de cette étude est la suivante: La refonte de la légitimité de l'Etat peut-elle être une solution durable des crises au Mali ?

Le point de départ de notre réflexion est que la faible légitimité de l'Etat est au cœur des crises au Mali. Partant de ce diagnostic, il s'agira de proposer une série de contribution de refonte de la légitimité de l'Etat.

1. Méthodologie

L'approche méthodologique s'est appuyée sur l'exploitation des écrits, dans une perspective diachronique en se basant sur la littérature existante. La collecte des données écrites nous a permis de faire l'état de la connaissance et le champ théorique. Les faits empiriques qui n'ont pas suffisamment été étayés par la revue de littérature, ont fait l'objet d'enquête qualitative, pour conforter d'avantage les hypothèses. Des entretiens qualitatifs informels ont été faits auprès de quelques personnes ressources (majoritairement des universitaires). S'agissant de la perception des Maliens de leurs institutions, un sondage a été réalisé auprès plusieurs couches de la société. Nous avons élaboré un guide d'entretien, que nous avons fait parvenir aux personnes concernées via mail, le document rempli nous a par la suite été retourné), au même moment, auprès d'un échantillon qualitatif de 200 personnes (jeune, vieux, les organisations de la société civile, des partis politiques), un sondage a été effectué pour évaluer leur niveau de confiance aux institutions de la République. Ces techniques nous ont permis de compléter les informations relatives aux questions posées. Dans le traitement nous avons procédé à une relecture des notes d'entretien, la codification des notes, la transcription des discours.

2. Présentation et analyse des résultats

L'analyse des résultats va porter sur la corrélation entre la faible légitimité de l'Etat au Mali et les crises multiformes de l'indépendance à nos jours. Les causes de cette faible légitimité sont abordées, les conséquences que sont les crises multiformes sont approfondies.

2.1. Le déficit de légitimité de l'Etat au cœur des crises au Mali

La vie républicaine du Mali aura été marquée 60 ans durant par des fortunes diverses, entre rébellions et coups d'Etat (DIARRA, 2013 : 50s). La liquéfaction de l'Etat malien est un long processus, dont les origines remontent à l'histoire du peuplement de cette partie du continent africain. Le Mali est un pays multiculturel. Pour ce représentant d'un mouvement de la société civile « *La population du Mali est formée de treize ethnies. L'ethnie majoritaire sont les bambaras, on rencontre aussi les ethnies Dogons, Bozgos, Peuls, Touareg, Sonrhäi, Arabe etc...* » (Entretien 2020). Chaque aire culturelle compte au moins une dizaine d'alliances. Le sud du pays s'inscrit dans l'espace culturel fondamentalement mandingue/bambara (LECOQ, 2010 : 25s). Au nord on retrouve majoritairement les communautés Sonrhäi, Peulh, Arabe, Touareg. Les Touaregs sont constitués des populations berbères nomades, organisées en tribus. Ils sont répartis entre cinq Etats : le Niger où ils sont environ 800 000, le Mali, à plus de 500 000, l'Algérie environ 30 000, la Libye 10 000 et le Burkina Faso où ils sont estimés à plus de 150 000 (MERIADEC, 2013 : 10s). Les différents groupes ethniques, selon les régions et les localités, ont cohabité et échangé entre eux de manière plus ou moins importante.

Malgré cette cohabitation séculaire, des tensions inter-ethniques, des velléités scissionnistes, de quête d'autonomie se sont exprimées par des rébellions et la violence. Le rêve d'unité nationale nourrit à l'indépendance à vite volé en éclat. Les différentes crises, qui ont émaillé l'histoire récente du Mali, relèvent un dysfonctionnement relationnel entre l'Etat central et les communautés de base. L'échec dans l'enracinement du pouvoir politique comme bien commun a fini par fragiliser les liens de solidarités et affaiblir l'autorité de l'Etat central. A regarder de plus près, ces différents éléments ne sont en réalité, que les reflets d'un déficit de légitimité de l'Etat.

- **Les dysfonctionnements relationnels entre l'Etat central et les communautés de base, comme forme prononcée du manque de légitimité de l'Etat**

Les aspirations profondes de liberté, d'égalité et de justice ont guidé la lutte pour l'indépendance. Elles n'ont pas eu de prolongement dans le Mali post-indépendant. Très tôt, il a été substitué l'idée de

développement, tout aussi difficile à réaliser que la construction d'une nation.

Le Mali, dans ses frontières actuelles imposées par la puissance colonisatrice à l'instar de la plupart des Etats-nations africains postcoloniaux est d'une certaine façon « *un legs* » de la colonisation. De la colonisation, le Mali, tout comme la plupart des Etats africains, a hérité d'un Etat plurinational. C'est-à-dire un Etat formel au sens juridique sans principe humain. Félix Houphouët Boigny le déplore en ces termes « *nous n'avons pas hérité d'une nation, mais d'un Etat artificiel né de la colonisation. Il faut des années pour faire une nation* » (PAMBOU-TCHIVOUNDA, 1982 : 36). Cette volonté manifeste de construire une nation se traduira peu dans les politiques.

Au contraire, la consolidation des pouvoirs entraîna des divisions ethniques semblables à l'époque coloniale. Il convient de rappeler le système d'administration du territoire de l'époque coloniale. Il consistait à favoriser des ethnies coopératives, d'écarter celles opposées aux structures coloniales. Au Mali, la colonisation a opéré une hiérarchisation entre communautés et une gestion administrative différenciée faite entre sédentaires et nomades des régions du nord. La gestion différenciée a eu des répercussions durables sur les perceptions que les différentes communautés du nord ont les unes des autres d'une part, et celle qu'elles ont les unes et les autres de leurs concitoyens du sud d'autre part (KONATE, 2019 : 366s). Les stéréotypes développés de part et d'autre dans la durée ont alimenté un sentiment de méfiance, de suspicion voire de rejet dans certains cas de la part de certaines populations nomades à la suite de la mise en place de l'administration malienne au lendemain de l'indépendance du pays.

- **Rupture dans la continuité**

Il est important de souligner que les premières autorités du Mali n'ont guère pris leur distance par rapport aux pratiques, de mépris envers les administrés, héritées de l'époque coloniale. Au contraire, on observa une certaine continuité, sans une réelle prise en compte des dynamiques locales. La première rébellion Touarègues (1963) semble se justifier par la non prise en compte des dynamiques sociétales propres aux Touarègues, par l'administration publique de l'époque. Cette idée est mieux exprimée par Moussa A-I. en ces termes :

« A l'indépendance : l'arrivée de la première administration malienne a fait changer les choses puisqu'il existe une société tribale avec des principes propres et autonomes, le manque de transition entre le départ du blanc et l'arrivée de la première administration malienne a compliqué la situation car le tamacheq blanc ne supportait pas d'être commandé par des responsables de race noire. Tout cela s'explique par un manque de sensibilisation et d'éducation de la part de la première administration dans l'Adrar ». (Moussa A-I., 2005 : 15)

Dans une moindre mesure, c'est la difficile acceptation, par les populations Touarègues des règles communes à l'ensemble de la communauté nationale (administration directe exercée par les autorités socialistes de l'époque), différente non seulement des dynamiques locales, mais surtout du mode de gestion connu sous la colonisation, qui s'apparentait à « *l'indirect rule* » et, qui accordait une certaine autonomie au chef traditionnel, qui explique cette rébellion.

Comme, on le constate, l'idée d'un Etat national comme émanation du peuple tout entier (vecteur de légitimité de l'Etat) n'a duré que le temps de la décolonisation (M'BOKOLO, 1985 : 335). Elle a permis de cimenter l'unité nationale, mais celle-ci était si fragile du fait de la multiplicité des cultures, ethnies et tribus.

- **La rupture démocratique**

L'année 1968 marque l'avènement de l'Etat autoritaire institué à travers le coup d'Etat militaire. L'Etat ou ce qui tenait lieu évolua vers davantage de « *patrimonialisation* », c'est-à-dire l'appropriation du pouvoir d'Etat par ses détenteurs, en l'absence d'une véritable institutionnalisation de celui-ci. Ce phénomène comme ailleurs en Afrique a conduit à une « *dé légitimation* » continue de l'Etat du fait de son inaptitude à assurer sa fonction de sauvegarde de l'intérêt général (KONATE, 2013 : 209).

Les événements du 26 mars 1991 qui ont conduit à l'instauration du multipartisme, exprimaient aussi et surtout la vive contestation populaire de l'Etat « *néo patrimonial* » adossé à l'idéologie du parti unique. Une des promesses du mouvement démocratique était justement la réforme de l'Etat (KONATE, 2013 : 210). Trente années après, force

est de constater que le pari demeure entier. La classe politique tournée vers les intérêts du Sud n'a porté que peu d'intérêt à la base authentique de légitimité étatique chez les populations nordiques dans les zones non urbaines et les autres populations des régions périphériques. Même si les élections multipartites et la décentralisation administrative connexe ont offert des avenues pour développer des relations dans le cadre d'un contrat social entre l'État central et les populations de partout au Mali, bon nombre de transformations politiques post-dictatoriales se font encore attendre depuis les années 1990 (BERGAMACHI, 2014 : 347-348s), (CHARBONNEAU et SEARS, 2014 : 28). L'évolution de ces dix dernières années a été particulièrement marquée par la déliquescence accélérée de ce qui restait de l'Etat sous les effets conjugués de la corruption généralisée de l'appareil de l'état et de l'impunité qui l'entretient.

A la lumière de ces développements, on peut donc soutenir, la thèse selon laquelle les différentes crises au Mali proviennent du manque de légitimité de l'Etat et se manifeste à travers sa remise en cause. Le mode d'administration territoriale et le système de gestion des communautés mis en place par les différents régimes, qu'a connu le Mali de 1960 à nos jours, n'ont pas permis d'asseoir un Etat accepté de tous. Le sentiment de marginalisation ayant atteint la majorité de la population, couplé au sous-développement socio-économique ont, d'une part, marqué des fissures dans le « *contrat social* » qui lie l'Etat et les citoyens ; et d'autre part, nourri des velléités indépendantistes au sein d'une frange importante de la population. Les différents soulèvements des Touarègues (1963, 1990, 2006 et 2012) ont d'ailleurs été justifiés par des frustrations liées à la gouvernance et aux questions de développement.

Les inégalités de traitement (régions, localités, acteurs sociaux) semblent être la cause de l'affaiblissement de l'Etat, laquelle faiblesse se traduit par la distension des liens du pouvoir central avec ses démembrements au niveau régional et local.

Une autre cause de l'absence de légitimité de l'Etat semble être l'échec dans l'enracinement du pouvoir politique comme bien commun.

- **L'échec dans l'enracinement du pouvoir politique comme bien commun, facteur de délitement de l'Etat**

L'avènement de la démocratie était un tournant majeur dans la construction de la légitimité de l'Etat au Mali. Pour ce haut fonctionnaire de l'Etat : « *C'était donc l'opportunité d'impliquer la population dans le processus, et aboutir à la mise en place d'un Etat respectueux de l'ensemble des droits et libertés de l'homme et du citoyen* » (Entretien 2020). Tant toutes les composantes de la société (hommes, femmes et enfants, syndicats, étudiants, mouvements de la société civile) se sont dressées en martyrs pour faire du Mali une nation exemplaire sur tous les points. Les acquis du mouvement démocratique auguraient la construction d'une nation forte, surtout la consécration du peuple comme contrepouvoir. Une conférence nationale du 29 juillet au 12 août 1991 à l'initiative des autorités de transition a permis de rassembler l'ensemble des forces vives de la nation au tour des questions cruciales de refondation de l'Etat. Elle a produit plusieurs documents : le rapport sur l'Etat de la nation, le projet de Constitution, le projet de charte des partis politiques, le projet de loi électoral. Le peuple se voyait ainsi confier le rôle de sentinelle de sauvegarde de la démocratie, de contrôle de l'action des gouvernants. Convoqué en référendum le 12 janvier 1992, le peuple a approuvé la Constitution qui sera promulguée par Décret n°92-073/P-CTSP du 25 février 1992. La Constitution du 25 février 1992 a entendu fonder le pouvoir politique sur une base démocratique et mettre l'accent sur les droits de l'homme.

Comme la remarque à juste titre le Professeur Naffet KEITA, l'un des regrets que l'on peut exprimer de cet événement majeur dans l'évolution du Mali moderne est qu'il n'a certainement pas été valorisé dans ses conséquences comme il aurait dû l'être. En effet, plusieurs décennies après, la réalité est d'un autre acabit (KEITA, 2017 : 57). On relève un dévoiement de la chose publique, l'incurie des gouvernants, la médisance d'un peuple désintéressé par le débat public. De l'avis de cet universitaire, le peuple navigue entre deux extrêmes « *entre désintéressement et inertie, silence et conformiste, il se distingue parfois par des actions d'éclat d'engagement citoyen de contrôle de l'action publique* » (Entretien 2020). On peut évoquer à ce titre les mouvements sur les réseaux sociaux qui ont amenés le président à sursoir le projet de révision constitutionnelle, où le mouvement M5-RFP (mouvement de

contestation sociale) dont les contestations ont permis de mettre fin aux règnes du président IBK. A cela s'ajoute, la crise du lien social, dont les manifestations sont l'éclatement des familles, l'aggravation des inégalités, la montée de la pauvreté, la crise morale, la rupture des solidarités de proximité, la violence.

Pour bon nombre d'observateurs, les causes profondes de la crise de 2012 trouvent leurs explications dans la fragilité de l'Etat malien, laquelle découle de la gestion étriquée du pouvoir, ce qui conduisit à un délitement des institutions (Entretien 2020). La gestion concertée sous Alpha Oumar KONARE se traduit par une majorité présidentielle élargie, à travers l'association des autres partis à l'exercice du pouvoir, sur la base d'un pacte républicain, et parfois d'un programme minimum, dans un contexte de très fortes turbulences politiques consécutives aux suites des événements du 26 mars 1991. Celle consensuelle sous Amadou Toumani TOURE implique toutes les forces politiques à la gestion du pouvoir, ce qui conduit à l'absence totale d'opposition. Ces gestions ont non seulement renforcé le caractère présidentiel du régime, mais elles ont surtout permis l'émergence d'un pouvoir présidentiel très fort dont le gouvernement sera l'appendice et qui aura comme volonté de domestiquer les autres institutions (KEITA, 2013 : 134).

Ces différents modes de gestion ont non seulement affaibli les partis politiques et placé la plupart d'entre eux dans une posture opportuniste pour pouvoir se maintenir dans le jeu politique, mais ils ont surtout conduit à une gestion plus personnelle de l'Etat dans un cadre relativement informel, s'éloignant des règles de fonctionnement normal d'un Etat, vidant les institutions républicaines de leur substance (KEITA, 2013 : 135).

La fin de la crise sous les auspices de la communauté internationale était donc l'occasion idéale pour lancer des vastes réformes institutionnelles. L'accord de paix pour la réconciliation, l'avènement d'un nouveau président reconduit pour un second mandat en 2018, le dialogue national inclusif de décembre 2019, devaient donc aboutir à un changement, du moins permettre aux citoyens de véritablement prendre le contrôle, et d'envoyer des signaux clairs à leurs représentants.

Il n'en fut rien, la gestion patrimoniale d'Ibrahim Boubacar KEITA a fini par décrédibiliser toutes les institutions de la république auprès des

populations. Dans le domaine de la gouvernance, le Mali se trouve dans une mauvaise position dans les classements internationalement reconnus. Avec seulement 32 points sur 100, il est classé 99^{ème} sur 175 pays sur l'indice de perception de la corruption de Transparency International en 2018 (Transparency International, 2018 : 52). Ce chiffre est peu flatteur, si on s'est que depuis l'avènement de la démocratie, on assiste à une diversification des structures de contrôle et à la dématérialisation de certaines procédures grâce notamment aux outils informatiques. Malgré de telles avancées, la transparence pose toujours problème.

Le Mali apparaissait au 27^{ème} rang sur 52 pays pour l'indice de gouvernance en Afrique 2017 de la Fondation Mo Ibrahim avec des notes très modestes dans les domaines de la « *redevabilité* », l'Etat de droit, les infrastructures, l'enseignement et la protection sociale (Fondation Mo Ibrahim, 2017 : 60). Ce chiffre illustre bien les difficultés du Mali en matière de promotion et de protection des droits fondamentaux. Il ne saurait avoir d'Etat démocratie sans la garantie de ces droits.

En 2014, 47,1 % de la population correspondant à 8,1 millions de Maliens vivaient au-dessous du seuil de pauvreté estimé à 174 000 FCFA (INSTAT, 2014 : 35). Le Mali demeure parmi les pays les plus pauvres du monde. Avec un Indice de Développement Humain (IDH) de 0,407, il se situe au 176^{ème} sur 187 pays classés en 2014 (INSTAT, 2014 : 40). De ce qui précède, le Mali est l'un des pays les plus pauvres de la planète, malgré d'immenses ressources, on note surtout un partage inégal des richesses entre les différentes couches de la société.

Les réformes prescrites dans l'accord de paix semblent inapplicables, du moins leurs mises en œuvre paraissent difficiles, les difficultés soulevées semblent insurmontables. Les nombreuses politiques hasardeuses de l'Etat ont conduit à affaiblir l'autorité de l'Etat central.

Avant la chute du président Ibrahim Boubacar KEITA, son gouvernement était décrié pour son incompétence. L'Assemblée nationale dénoncée pour son manque de légitimité, semblait ne plus pouvoir jouer son rôle de contre-pouvoir, eu égard de son incapacité à renverser le gouvernement. La justice était décriée pour sa connivence, et son manque d'indépendance sape sa capacité. Le secteur de l'éducation était paralysé, celle de la santé connaissait des remous. On

avait donc un ensemble d'institutions qui n'avaient plus le contrôle de la situation.

Un sondage réalisé par nous-même (voir la méthodologie utilisée ci-dessus) sur la perception des institutions donnait les résultats suivants :

Sur la confiance des institutions : 80% ne faisaient plus confiance à la cour constitutionnelle, 65% à la justice en générale, 50% n'attendaient plus rien de l'assemblée nationale qu'elle considérait illégitime, 70% n'espérait plus rien du gouvernement) (Sondage 2020). Par contre 60% faisaient toujours confiance à la démocratie comme mode de gouvernement, 55% souhaitaient des reformes sans pour autant passer à une quatrième République (Idem).

Ce qui ressort de ce sondage, c'est le décalage entre les modalités d'utilisation des pouvoirs des institutions et leur finalité, l'intérêt général, qualifier par ailleurs de public ou collectif. La question qui surgit de manière non équivoque est : comment réintroduire l'intérêt général dans le fonctionnement des institutions ? Comment rétablir la crédibilité des institutions et renforcer leur légitimité ?

Comme on le constate, l'idée du pouvoir politique en tant que bien commun n'a pas pénétré dans les têtes des meneurs. En revanche, il a été conçu comme la force d'un homme ou d'un groupe imposant à l'ensemble de la société qu'il régent sa conception du monde (TSHIYEMBE, 1980 : 45). Au lieu que ce soit la volonté du peuple qui crée le pouvoir et le légitime, c'est la corruption et la force qui créent le pouvoir, le légitiment et fabriquent la volonté du peuple. Il en résulte un manque de légitimité du pouvoir. Or la qualité du pouvoir se déduit en grande partie de la qualité de sa légitimité et c'est la légitimité qui en facilite sa productivité (CHABAL, 2013 : 56-60s).

Le manque de légitimité du pouvoir ébranle sa productivité. Lequel finit par s'appuyer sur la violence et la force, qui deviennent des moyens de production et d'accumulation. Dans l'esprit des gouvernants, le but suprême de l'Etat n'est ni le développement économique et social, ni même l'unité nationale. L'idéal est le maintien au pouvoir, lequel maintien est devenu l'enjeu national principal sinon exclusif (TSHIYEMBE, 1980 : 46). Ce cycle infernal conduit à une criminalisation de l'Etat, une fragilisation de la souveraineté et accentue l'augmentation des réseaux de criminalité internationaux.

3. Discussion des résultats

A l'évident aujourd'hui, l'Etat au Mali connaît des problèmes de légitimité, qui empêchent l'allégeance des populations. La refonte de la légitimité de l'Etat semble être la solution durable pour enrayer les dynamiques de crise, et sortir de la spirale négative.

- La refonte de la légitimité de l'Etat au Mali : une solution durable aux crises multiformes

Un projet de refonte de la légitimité de l'Etat doit être un processus qui s'articule sur les défis auxquels fait face le Mali du local au national, inspiré des propositions et des expériences des différents acteurs, et adossé à des politiques adaptées. Refonder la légitimité ne saurait signifier supprimer l'Etat, mais plutôt de le réconcilier avec une population fortement divisée. C'est en cela qu'elle doit combiner les dimensions politique, sociale et culturelle. Il faut non seulement changer la structure politique, institutionnelle de l'Etat, mais aussi les relations sociales, la culture et, surtout l'économie. Comme l'admet cet universitaire « *nos organisations politico-institutionnelles, mêmes celles issues de la conférence nationale de 1991 semblent être venues de l'extérieur, en dehors de tout processus interne de construction* » (Entretien 2020). La résolution durable des crises au Mali, par le biais de la refonte de la légitimité de l'Etat, passe nécessairement par la construction d'une nouvelle identité nationale, mais surtout par l'édification d'un modèle de gouvernance encre dans nos réalités locales.

- La construction d'une nouvelle identité nationale

L'identité nationale est relationnelle, elle se forge à travers les interactions entre l'Etat et les citoyens. La construction d'une nouvelle identité nationale, dans le contexte actuel du Mali, doit contribuer à la cohésion sociale et l'affermissement de la légitimité de l'Etat sur le plan national. Cette nouvelle identité nationale doit se dresser comme une alternative durable à l'idéologie communautaire et religieuse, qui sert actuellement de cadre pour comprendre le passé, prescrire l'avenir. La naissance d'une identité collective est d'unir les populations maliennes sur la base des caractéristiques communes, capables de les définir. Dans ce vaste chantier semé d'embûches, le Mali ne part pas du néant, des repères existent, ils ont été forgés au gré de l'histoire.

En effet, des Etats-nations ont existé en Afrique, c'est même une réalité pour le Mali. On peut citer à cet égard : l'empire du Ghana, Mali, Ségou, Songhay, Peulh etc. Une des grandes réussites de ces ensembles, en plus de leur capacité à assurer l'ordre, la sécurité et la justice, c'est d'avoir su mettre en place des Etats qui ont fonctionné sur un mode décentralisé qui laissait une large place à l'auto gestion des provinces (KI ZERBO, 2008 : 173). De plus, ces empires ont été des exemples d'intégration de différents peuples et ethnies, même si cette intégration n'était pas synonyme d'homogénéisation des peuples. En effet, aucun de ces empires n'ont véritablement procédé à une politique d'assimilation des régions conquises et intégrées. Aussi aucune de ces hégémonies n'a tenté d'imposer de façon systématique une langue. L'expansion de la langue mandingue par exemple doit beaucoup plus à l'action des commerçants issus de la communauté du même nom « *les dioulas* », qui transporteront plus tard l'islam dans toute cette région (KONATE, 2019 : 367).

Il nous faut donc faire un retour dans le passé, car l'identité nationale se construit à partir des fondements historiques. Le vivre ensemble, ciment de l'unité, postule d'histoire et des valeurs communes. L'histoire constitue, à cet égard, un des éléments déterminants, pour l'existence d'une nation, dans la mesure où elle participe à la définition des identités individuelles et collectives, et donc de l'appartenance commune.

La difficulté actuellement, dans la construction d'une identité culturelle, est la non reconnaissance du malien, et plus particulièrement les jeunes, dans l'histoire du Mali. Les maliens sont devenus des héritiers gommés par une forme d'acculturation : soit on est de l'occident, soit on est de l'orient. Peu de maliens s'intéressent à l'histoire du Mali. Dans un tel contexte, comment créer un sentiment d'appartenance commune ?

Comme le conçoit Ernest RENAN, la nation est un principe spirituel, fondée sur un riche héritage de souvenir et nourrie par la volonté de continuer à faire valoir l'héritage reçu. Il ajoute « *l'existence d'une nation est un plébiscite de tous les jours* » (Renan, 1882 : 134-140s). La nation suppose le renouvellement constant du consentement à vivre ensemble. Un contrat social originaire, le pacte républicain qui fait de vous un même peuple. L'existence d'une nation suppose des valeurs et symboles communs. Dans le contexte malien, ces valeurs et symboles communs

sont ancrés dans les traditions. Ils sont entre autres : le respect de la différence, la liberté de croyance, la solidarité etc.

Le respect de la différence se lit à travers différentes institutions et pratiques sociales, depuis le temps des grands empires, vise à faire de son prochain un autre soi-même en lui reconnaissant des droits fondamentaux. La solidarité, celle qui dépasse le cadre familial et ethnique lie les différentes communautés, à travers des alliances multiples, dont certaines sont fondées sur des pactes sacrés conclus entre les ancêtres et qui engagent les descendants. Le Mali d'avant a toujours obéi aux codes d'honneur. Le sens de la dignité, l'honnêteté, le courage, le respect du bien public, le patriotisme sont communs à l'ensemble des sociétés maliennes (KONATE, 2013 : 208).

Ces valeurs peuvent et doivent être les ferments d'une cohésion sociale. Pour parvenir à une cohésion sociale, l'édification d'une véritable justice sociale s'avère indispensable. La corruption, et le culte de l'argent facile érodent la notion d'intérêt général et le sentiment d'appartenance à une nation que chacun se doit de défendre.

L'un des obstacles au projet de construction d'une nouvelle identité nationale réside dans les inégalités socio-économiques. Pour y remédier, il faudrait revoir le système de gouvernance dans le sens d'établir un équilibre dans le partage des avantages de la croissance, si minimes soient-ils. Prendre le droit des minorités en compte, en rendant les institutions publiques et privées plus représentatives de la composition démographique nationale. La refondation de l'État sur des bases plus égalitaires doit transcender les préoccupations et les intérêts des groupes sociaux. Pour éviter la dislocation de l'unité nationale, l'Etat doit prendre en compte les diversités ethniques et culturelles, ainsi que les spécificités géographique et socio-économique dans l'élaboration des politiques et des programmes. Dans une large mesure, la refonte de la légitimité de l'Etat passe par l'édification d'un modèle de gouvernance encré dans nos réalités locales.

- L'édification d'un modèle de gouvernance encré dans nos réalités locales

Pour la majorité des maliens, la démocratie serait responsable de la mauvaise gouvernance dont les effets seraient la corruption et l'impunité des élites administratives, politiques et militaires, avec

comme corollaire, la démission politique vis-à-vis de la montée de la vie chère et de la pauvreté ainsi que face aux tâches de défense de l'intégrité du territoire national. Dans un contexte de fort sentiment d'illégitimité du pouvoir perçu comme distant, peu représentatif du peuple, abusant de ses privilèges, les hommes politiques se sont constitués en coalitions informelles, que dans un objectif d'enrichissement personnel, empêchant de ce fait les citoyens de développer tout sentiment d'allégeance et de loyauté dans un cadre autre que clientéliste.

La crise actuelle, qui est assez réductible à celle de la démocratie multipartite, pourrait renfermer les germes d'une refondation de la gouvernance du pays, porteuse de stabilité, de cohésion sociale, d'équilibre entre les communautés et entre les territoires. Pour cela, comme l'admet Achille MBEMBE, il faudrait réfléchir sur un modèle de démocratie sur le continent (MBEMBE, 2000 : 42-45). L'enjeu n'est pas de copier un quelconque système de gouvernement, mais plutôt de voir dans quelle mesure une gouvernance démocratique peut advenir au Mali, à partir de réalités ancrées localement et qui font sens pour les terroirs maliens (KEITA, 2017 : 60).

Dans notre système démocratique actuel, l'élection constitue la seule source de légitimité. Or même élu un régime démocratique peut perdre sa légitimité, surtout, si elle ne respecte pas les droits fondamentaux. La légitimité doit trouver sa source dans l'exercice quotidien du pouvoir et seul le respect des droits fondamentaux permet cette évaluation. Nous sommes aujourd'hui, dans une optique de démocratie continue, en Afrique la revitalisation de la démocratie passe par l'enracinement de ce concept, sa méconnaissance devrait conduire à nouveau des coups d'Etat, qu'ils proviennent de la rue, ou des casernes.

Par ailleurs, l'élection au suffrage universel, comme source de légalité et de la légitimité n'est ni conforme à l'héritage politico-institutionnel, ni les mécanismes de reproduction du pouvoir au Mali. En effet, dans le temps des grands empires, le suffrage n'était pas universel (Seule une élite, d'un certain âge, aristocratique, guerrière ou maraboutique, pouvait accéder au pouvoir). Par contre, les dirigeants procédaient à une large concertation, et exerçaient le pouvoir de façon collégiale. Tous ceux qui étaient concernés par une décision étaient consultés avant qu'elle ne soit prise, même si, tout le monde ne participait pas à la prise de la décision. On voit bien ici que la notion de démocratie n'était

pas inconnue des Maliens, même si sa base n'était pas large, seulement aristocratique, guerrière, ou maraboutique (Keita, 2017 : 61).

De la manière dont les choses sont perçues actuellement, le suffrage universel confère la légalité sans garantir la légitimité. La population malienne est constituée à plus de 70 % d'analphabètes qui ne comprennent pas grand-chose au nouveau mode de désignation des dirigeants, qui, de toute façon, n'a pas amélioré leurs conditions de vie. La multitude de partis politiques ne correspond à aucune réalité politique ou sociologique sur le terrain. Les populations ne se reconnaissent pas ou ne se retrouvent pas dans le système des partis qui mobilise une très faible proportion sur une base et selon des critères qui ne leur sont pas familiers (Keita, 2017 : 60).

Tout ceci donne sens à cette affirmation de Moussa Konate :

L'Afrique noire a adopté sans réfléchir des formes que d'autres cultures ont élaborées des siècles durant, alors qu'elle aurait dû tirer de son histoire et de ses cultures et les outils nécessaires pour que la démocratie ne soit pas cette chose sans consistance dont on affiche les apparences pour mériter les applaudissements et les récompenses des pays occidentaux. (Konate, 2010 : 92)

La démocratie est une forme de gouvernance universelle, suffisamment moderne pour que les Africains ne l'adoptent pas, dans un contexte de mondialisation. Il est de la responsabilité des élites, intellectuelles et politiques, d'interroger les lieux de fabrication de nos identités pour retrouver nos repères et intégrer l'esprit de notre héritage politico-institutionnel et de notre culture dans ces nouvelles modes de gouvernance. Il est nécessaire, pour avancer et s'installer dans la modernité, de faire comprendre aux populations, le sens et le système du suffrage universel (KEITA, 2017 : 62s).

Au fond, un Etat légitime n'est rien d'autre, que celui qui répond aux attentes de ses citoyens. Il doit être capable de renégocier les règles du jeu sans recourir à la violence. Dans nos régimes démocratiques, on fait comme si la légalité de l'exercice du pouvoir, c'est-à-dire sa conformité à des lois, suffisait à en assurer la légitimité. Or la légitimité est une notion beaucoup plus subjective et exprime l'adhésion profonde de la population à la manière dont elle est gouvernée. C'est pourquoi le fossé

ne cesse de se creuser entre légalité et légitimité du pouvoir, un peu partout dans le monde.

Dans une large mesure, la refonte de la légitimité de l'État doit inclure une plus grande attention portée aux dimensions structurelles et comportementales, économique politiques et culturo-institutionnelles des défis du Mali.

Bien que les pratiques de gouvernance aux échelles locale et nationale soient caractérisées par l'impunité, il importe aussi de mentionner que l'autorité discrétionnaire, libre de toute éthique professionnelle, omet de lier la responsabilisation à la légitimité, ce qui en retour peut ouvrir la voie à la corruption et à une gestion malavisée. Ainsi, le cycle d'une responsabilisation anémique et l'absence de pression de la part des populations en regard de ladite responsabilisation font fond sur une confiance mutuelle affaiblie et de faibles attentes entre les populations et les administrateurs (SEARS, 2017 : 28).

L'absence de responsabilité (morale, politique, civile, pénale) de ceux qui sont au sommet de la pyramide est insupportable, détestable, amoral et explique en grande partie les mouvements sociaux que traverse le Mali actuellement. Les dirigeants, ceux qui sont investis des pouvoirs publics doivent comprendre, qu'il y a plus de patience dans cette société par rapport à toutes leurs dérives et déviances accumulées depuis des décennies. Il est important pour nos responsables de revenir à une conduite du pouvoir plus humble, responsable et altruiste. En revanche, les citoyens doivent aussi savoir vaincre leurs peurs pour ne plus céder aux délires mortifères des populistes de toutes sortes (associations religieuses, certains mouvements de la société civile, certains partis politiques ou responsables des partis politiques, des chroniqueurs, bloggeurs mal avisés) sachant opportunément faire commerce de la misère du monde et de leur.

Quoi qu'il en soit la refonte de la légitimité de l'Etat au Mali est indispensable pour asseoir une nation, combattre le fléau de la violence, les conflits identitaires, et les coups d'Etat à répétition.

Conclusion

Analyser, l'absence de légitimité de l'Etat au regard des crises multiformes qui sévissent au Mali était notre ambition. Cette analyse répond à une nécessité doctrinale de confronter la notion classique de

l'Etat avec le concept de légitimité. Il s'agissait de montrer que sans refonte de légitimité de l'Etat, il ne saurait avoir de stabilité. Aujourd'hui, pour parer aux carences de l'Etat, des légitimités multiples (souvent malsaines) s'affirment un peu partout tout en s'opposant dans de nombreux cas aux pouvoirs publics. La faible légitimité de l'Etat compromet l'institutionnalisation du pouvoir d'Etat, induit sur sa qualité et sur sa productivité. La refonte de la légitimité de l'Etat n'est plus une option mais une nécessité impérieuse. Elle passe non seulement par la construction d'une nouvelle identité culturelle, mais surtout par l'édification d'un modèle de gouvernance encré dans nos réalités locales.

Dans un contexte de fort sentiment d'illégitimité du pouvoir, une réflexion sur le sentiment d'allégeance et de loyauté dans un cadre autre que clientéliste s'impose, elle suppose un changement dans la conduite et la gestion des affaires publiques. Les gouvernants, les agents publics, ceux investis de prérogatives de puissance publique, pour se maintenir dans les hautes sphères de l'Etat, se doivent d'être efficaces, l'efficacité entraîne nécessairement la production de richesses, des biens de consommations etc. L'honnêteté et la compétence dans la gestion des affaires publiques se dressent comme des pendants indispensables à la pérennité de l'Etat et de sa légitimité.

Bibliographie

AKINDES Francis (2005), « *Lien social en question dans une Afrique en mutation* » collection mercure Québec, pp.10-15.

BELLIMA Serine (2017), *Refonder la légitimité de l'Etat, guide pour l'action vol 1 et 2*, Paris, Karthala, p.56-70-14.

BERGAMACHI Isaline (2014), « *The Fall of a Donor Darling: The Role of Aid in Mali's Crisis* » *Journal of Modern African Studies* 52 (3), pp.347–78.

BONNECASE Vincent et BRACHET Julien. (2013), « *Les «crises sahéliennes» entre perceptions locales et management international* » «Politique africaine» n ° 130, pp.5 -22.

Bruno CHARBONNEAU, Jonathan SEARS (2014), « *Faire la guerre pour un Mali. Démocratique* ». *Revue canadienne de science politique* 47 (3), pp.597–619.

CHABAL Patric (2013), « *Political legitimacy* », London, African studies series, pp. 56-60.

Diarra Balla. (2013). « *Le conflit dans le Nord Mali : Les éclairages de l'espace en jeu* », ouvrage collectif le Mali entre doutes et espoirs, éditions Tombouctou, pp.1-50.

DOSSOU Robert (2020), *L'audace de la vérité et l'espérance, La conférence Nationale : ce que j'en ai dit en trente ans*, Editions Ruisseau d'Afrique, p.12-13.

FAYAT Hervé (2020), « *État, sociologie : la légitimité de l'État* », disponible sur le site www.universalis.fr, consulté les 08, 15-17 septembre.

GALY Michel (2013), *La guerre au Mali, comprendre la crise au Sahel et au Sahara*. Numéros et zones grises Paris, La Découverte ("Livres gratuits"), p.144-150.

GARDELLE Linda et ADAM Cathérine (2005), « *Les Tonaregs dans les manuels scolaires du Mali : contenu et effets sur la représentation* », revue Education et sociétés, p.105-107.

HERRERA Carlos Manuel (1997), *Théorie juridique et politique chez Hans KELSEN*, Paris, Éditions Kimé, Paris, Éditions Kimé, p.105-110.

INSTAT. (2014), Rapport annuel EMOP.

JALLO Mohamed (2011), « *Effondrement et reconstruction de l'État : les continuités de la formation de l'État sierra léonais* » ; thèse de doctorat en science politique-Université Montesquieu –Bordeaux IV, 543p.

KEITA Amadou (2013), « *Démocratie minimale, démocratie incantatoire le « modèle » malien entre l'ici et l'horizon* », travail collectif Mali entre doutes et espérances, éditions Tombouctou, 131-134-153;

KI ZERBO Joseph (2008), *Histoire critique de l'Afrique*, panafrika, silex Dakar, p.73-77

KONATE Doulaye. (2013). *Le Mali face à son destin il y a péril dans la maison*, ouvrage collectif Mali entre doutes et espoirs, éditions Tombouctou, p.209-2015.

KONATE Doulaye.(2019), « *Sur le problème de l'intégration nationale au Mali / Remarques introductives* », dans Histoire contemporaine du Mali: Contribution à la redécouverte de la dynamique de la construction de l'État-nation, ASHIMA, FRIEDRICH EBERT STIFTUNG, p. 366-367.

KONATE Moussa (2010), *L'Afrique noire est-elle maudite ?* Fayard, Paris, p.89-92.

KONATE Ousmane Famagan. (2020), Entretien.

- LATOUR Bruno** (1984), « *Le pouvoir de l'association* ». La revue sociologique n°144. pp.14-15.
- MBEMBE Achille** (2000), « *Vers une nouvelle géopolitique africaine* », Le Monde diplomatique, republié dans : « *Afriques en renaissance* », in : Manière de voir, n ° 51, pp. 42-45.
- M'BOKOLO Elika** (1985), « *La question de l'Etat en Afrique au XXème siècle*, Paris, le seuil, 1985, pp.334-335.
- MERIADEC Raffray** (2013), *Touaregs-la révolte des hommes blancs* (1857-2013), Paris Economica, pp. 8-15-17.
- Fondation Mo Ibrahim** (2017), Rapport, disponible sur le site www.fondationmoibrahim.org
- MORTIER Pauline** (2011), « *Les métamorphoses de la souveraineté* », thèse de doctorat de l'Université d'Angers, (sous la direction d'A. PECHEUL), pp.6-30-200.
- Naffet KEITA.** (2017), « *Mali après mars 1991 en question : Evolution politico-institutionnelle, sociale et perspectives* », in *Evolution spatiale, politique et institutionnelle, économique et sociale du Mali de mars 1991 à nos jours*, pp. 57-58-60.
- NIANG Amy** (2013), « *Le « boom » des saisons dans l'espace sabélo-sabarien proto-révolution, désintégrations et reconfigurations sociopolitiques* », *Afriques contemporain* N ° 245, pp.56 -60.
- PAMBOU-TCHIVOUNDA Guillaume** (1982), *Essai sur l'État africain postcolonial*, Paris, LGDJ, pp. 36-40.
- RENAN Ernest** (1882), « *Qu'est-ce qu'une nation ?* » Conférence à la Sorbonne du 11 au 10 mars
- ROUPPERT Bérangère et al.** (2013), *Sabel. Faire la lumière sur le passé pour mieux façonner l'avenir*, Bruxelles, GRIP, pp. 134-140.
- SEARS Jonathan.** (2017), « *Espoirs déçus de gouvernance et crise persistante au Mali* », Chaire Raoul-Dandurand en études stratégiques et diplomatiques Université du Québec à Montréal, pp. 28-35.
- Transparence Internationale.** (2018), rapport, disponible sur le site www.transparencyinternational.org
- WEBER Max** (1995), *Les catégories de la sociologie*, Paris, Plon, pp. 97-100.

Jurisprudence

Avis n ° 2017-01 / CCM / REF du 6 juin 2017 Cour Constitutionnelle du Mali, déclarant la loi n ° 2017-031 / AN-RM du 2 juin 2017 portant

révision de la Constitution du 25 février 1992 en conformité avec la constitution.

Avis n ° 2018-01 / CCM du 12 septembre 2018, dans lequel la Cour Constitutionnelle prolonge le mandat des députés.

Décision n ° 2020-04 / CC-EL du 30 avril 2020 proclamant les résultats définitifs du second tour de l'élection des députés à l'Assemblée nationale (scrutin du 19 avril 2020).